



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Bachelier en Construction

Institut d'enseignement de promotion  
sociale – Dour (IEPS Dour)

Thierry Descamps  
Patricia Tossings

06.06.2018

## Table des matières

Construction : Institut d'enseignement de promotion sociale – Dour .....	3
Contexte de l'évaluation .....	3
Composition du comité .....	3
Présentation de l'établissement et du programme évalué .....	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial .....	7
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité.....	9
Conclusion générale.....	11
Droit de réponse de l'établissement.....	12

# Construction : Institut d'enseignement de promotion sociale – Dour

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi des bacheliers en Construction. Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Thierry Descamps et Mme Patricia Tossings, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 23 février 2018 à l'Institut d'enseignement de promotion sociale – Dour. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Construction, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant-e-s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Thierry Descamps, expert pair
- Patricia Tossings, experte de l'éducation

---

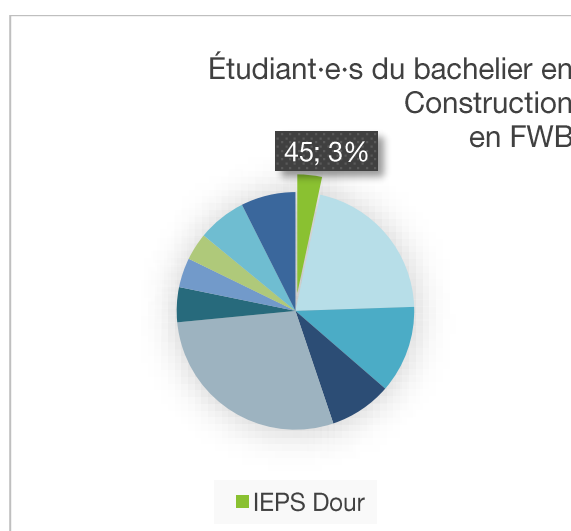
<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm)

## Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - Dour (IEPS Dour) relève de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'institut propose deux bacheliers sur le site de Dour : le bachelier en Construction, option Bâtiment, et le bachelier en Comptabilité. Il coorganise avec d'autres établissements un bachelier en Vente et un bachelier Assistant social, tous deux dispensés sur le site de la Haute École en Hainaut à Mons. Il propose également des formations de niveau secondaire et des unités d'enseignement en langues et en informatique.

Depuis 2012-2013, la population étudiante de la section Construction enregistre une tendance à la baisse. En 2016-2017, le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s à l'IEPS Dour dans le bachelier en Construction représentait 3 % de la population étudiante inscrite dans les bacheliers en Construction évalués par l'AEQES<sup>2</sup>.



---

<sup>2</sup> Source : compilation des données des dossiers d'avancement

# Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

## **Au niveau de l'environnement extérieur**

L'IEPS Dour a été et est toujours impacté par la mise en place du décret Paysage. Plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied au niveau du réseau d'enseignement (notamment pour l'élaboration de grilles d'évaluation pour les unités d'enseignement) et en inter-réseau (révision du dossier pédagogique de la section). L'établissement se positionne en attente des résultats de ces groupes de travail.

## **Au niveau institutionnel**

L'établissement a connu deux changements de direction depuis l'évaluation initiale, le premier en juillet 2016, le second en juin 2017. La direction entrée en fonction en 2016 semble avoir été confrontée à un contexte budgétaire difficile, face auquel elle a pu compter sur un soutien du réseau de l'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'attente d'une décision la Ministre en charge du dossier, les directions fonctionnent sous statut intérimaire (périodes de trois mois renouvelables) depuis 2016, ce qui complexifie la gouvernance de l'établissement.

Dans le même temps, la coordination qualité de l'établissement est elle aussi assurée *ad interim* par la coordinatrice qualité d'un autre établissement du réseau, avec qui l'IEPS Dour coorganise certaines formations.

## **Au niveau de la section Construction**

Des changements sont intervenus dans l'équipe enseignante : sur un ensemble de cinq enseignants, trois ont été remplacés depuis l'évaluation initiale. La nouvelle équipe semble soudée et impliquée dans sa mission ; deux des enseignants actuels sont aussi actifs dans le secteur privé.

Des investissements ont été réalisés pour l'achat de matériel informatique (projecteurs, ...), de matériel spécifique à l'UE « Topographie » ainsi que pour l'obtention d'un accès à la base de données documentaire du CSTC.

Une plateforme d'eLearning (Moodle) a été mise à disposition des enseignant·e·s ; une première présentation a été réalisée par le directeur actuel et un plan de formation est prévu pour l'appropriation de cet outil par les équipes administrative et enseignante.

L'évolution du nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s, que ce soit dans l'établissement ou dans la section Construction, est marquée par une tendance à la baisse. Certains facteurs peuvent expliquer cette tendance au niveau de l'établissement (travaux prolongés dans les environs immédiats qui ont rendu l'accès difficile, fermeture de certaines unités d'enseignement, stabilisation des effectifs de l'une des sections après une période de croissance liée à l'ouverture des années successives). Au niveau de la section Construction, le fait d'avoir diplômé une série d'étudiant·e·s qui tardaient à présenter leur épreuve intégrée depuis plusieurs années a créé un creux, qui semble être en passe d'être réabsorbé pour les années

suivantes. Dans un souci de proactivité lié aux normes définies par le décret Paysage<sup>3</sup>, l'établissement a néanmoins initié des recherches de collaborations avec d'autres instituts de promotion sociale et avec une haute école, pour les sections d'enseignement supérieur. Pour la section Construction, une telle collaboration permettrait de bénéficier de l'infrastructure des laboratoires et d'une plus grande visibilité.

---

<sup>3</sup> Le décret Paysage (art. 88, §2) prévoit que, au plus tard à partir la rentrée académique 2020, les cycles d'études de type court conduisant au même grade académique organisés dans le même arrondissement et dont l'un au moins diplôme moins de 10 étudiants par an en moyenne sur les cinq dernières années académiques doivent être coorganisés par les établissements habilités au sein du Pôle académique des implantations concernées, sous peine de perte de cette habilitation sur ces implantations.

## Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action initial n'a fait l'objet que d'un suivi très limité vu l'absence structurelle d'une coordination qualité dans l'établissement et les changements de direction successifs. La presque totalité des réalisations mentionnées dans cette section sont donc à porter à l'actif des personnes entrées récemment en fonction, certaines actions désormais mises en place ou en passe de l'être ayant été amorcées au moment de rédiger le dossier d'avancement pour l'évaluation de suivi. Cette remarque doit permettre de nuancer l'impression de relative faiblesse qui se dégage de l'analyse de résultats proposée ci-dessous et d'ouvrir la porte sur de nouvelles perspectives, plus ambitieuses et soutenues par toute l'équipe.

### **Axe 1 : Amélioration de la relation avec le monde professionnel**

Au-delà des relations personnelles de certains enseignants (via leur emploi principal ou avec d'ancien·ne·s étudiant·e·s, par exemple), le vecteur essentiel de cette amélioration est le renforcement du suivi des stages et de l'épreuve intégrée. La mise en place d'une liste de suivi des stages et des lieux visités hors école constitue une amorce de ressource qui mériterait sans doute d'être plus largement exploitée dans la suite.

Force est toutefois de constater que les relations de l'établissement avec le monde professionnel restent balbutiantes : les contacts n'alimentent pas encore une réflexion sur les contenus enseignés, des propositions de sujet pour les épreuves intégrées, etc. Les experts ne peuvent que recommander l'approfondissement d'une démarche allant en ce sens.

### **Axe 2 : Amélioration de la qualité des supports de cours mis à disposition des étudiant·e·s et des modalités pratiques**

Plusieurs documents de cadrage ont été rédigés à destination des équipes enseignantes et des étudiant·e·s, par l'établissement ou par le réseau. L'établissement a mis au point un mémento à destination des enseignant·e·s, ainsi que des mémentos stages et épreuve intégrée pour les étudiant·e·s. Le réseau propose un format standardisé pour les fiches UE et des grilles d'évaluation critériées. Il demeure cependant encore quelques disparités en termes de soin apporté à la rédaction des fiches UE par l'équipe enseignante (certaines d'entre elles ne respectent pas encore le format standard proposé par le réseau).

Le comité des experts n'a pas eu accès aux syllabi et ne peut donc se prononcer sur leur évolution au regard des suggestions faites lors de l'évaluation initiale (présence d'une bibliographie suffisante, notamment).

Au niveau des modalités pratiques, le fait que certaines UE ne soient pas organisées toutes les années constitue un frein ou, à tout le moins, une difficulté pour certain·e·s étudiant·e·s (la durée effective de leur formation peut aller jusqu'à dépendre de l'année de la première inscription). Même si les experts sont conscients des implications budgétaires de cette suggestion, ils pensent, en conséquence, que l'organisation d'un plus grand nombre d'UE (essentiellement des UE déterminantes) de manière annuelle constituerait une amélioration dans la flexibilité des parcours (à condition, bien sûr, de laisser aux étudiant·e·s la possibilité de choisir de réaliser leur parcours en 3, 4 ou 5 ans).

### **Axe 3 : Développement des travaux pratiques possibles en fonction des finalités ou spécificités de la discipline – contact avec le terrain**

La formation reste assez théorique et semble être, sous certains aspects (BIM<sup>4</sup>, ...), relativement déconnectée de la pratique professionnelle.

Pour remédier à cet état de fait, certains efforts ont été consentis :

- investissement dans du matériel de topographie afin d'améliorer les travaux pratiques correspondants,
- utilisation de vidéos par les enseignants, soucieux de donner une dimension plus pratique à leurs cours,
- organisation d'une journée de visite de chantiers.

La mise en place d'une matériauthèque fait partie des actions non abouties et est reportée au nouveau plan d'action. Les experts, même s'ils saluent la volonté de l'établissement, tiennent à souligner le fait qu'un tel projet nécessite de l'investissement et du financement non seulement à l'étape initiale mais encore en continu, pour que cette matériauthèque reste actualisée.

Que ce soit pour l'organisation de travaux pratiques ou pour la problématique de la matériauthèque, les pistes de collaborations initiées avec d'autres acteurs de l'enseignement supérieur pourraient être porteuses d'améliorations intéressantes et attendues.

### **Axe 4 : Implication des étudiants dans la démarche qualité**

La communication informelle entre les différents acteurs de l'établissement (étudiant·e·s, enseignant·e·s, équipe administrative - y compris la direction) sont visiblement très bonnes mais une communication plus structurée semble encore faire défaut.

Cette année, les étudiant·e·s ont répondu à des questionnaires pour l'évaluation de chaque enseignement organisé dans la section, ainsi qu'à une enquête portant sur le fonctionnement global de l'établissement. Ils ou elles n'ont toutefois reçu aucun *feed-back* ce qui, à terme, est susceptible de les décourager de répondre à de telles enquêtes.

Au-delà de ces évaluations, les étudiant·e·s ne sont pas impliqué·e·s dans la démarche qualité de l'établissement : ils ou elles sont informé·e·s des réflexions ou processus en cours (par exemple, l'existence de l'évaluation AEQES) mais ne sont pas considéré·e·s comme une « force de proposition », ce qui est regrettable.

---

<sup>4</sup> *Building Information Modeling* ou Modélisation des données du bâtiment : il s'agit d'une méthode qui permet, à l'aide d'un logiciel, d'optimiser le processus de conception, d'exécution et de gestion d'un bâtiment.



## Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

### Gouvernance

Malgré les difficultés mentionnées en début de rapport, la nouvelle direction a mis en place une réflexion autour d'un plan stratégique pour l'établissement, plan structuré autour de trois objectifs :

- améliorer la visibilité de l'établissement (y compris les relations avec le monde professionnel) ;
- renforcer l'action pédagogique des enseignant·e·s ;
- favoriser la réussite de l'étudiant·e, mettre l'étudiant·e au cœur de son apprentissage.

Ce plan devrait être rapidement présenté et débattu avec toutes les parties prenantes de l'établissement afin de susciter l'adhésion et l'implication de toutes et tous (y compris des étudiant·e·s) dans sa mise en œuvre.

Afin d'en faciliter le suivi, il devrait également être complété par des indicateurs mûrement réfléchis et par un échéancier détaillé.

Il pourrait ensuite être décliné pour les différentes formations proposées dans l'établissement, une alternative étant d'articuler le plan d'action des sections au plan stratégique institutionnel.

En l'état actuel, au vu des documents proposés au comité des expert·e·s, rien ne semble s'opposer à une telle articulation en ce qui concerne la section Construction mais le travail reste néanmoins à finaliser. Pour ce faire, la direction et la coordinatrice qualité, de très bonne volonté mais peu au fait des spécificités de la section Construction (notamment sur l'aspect des stages, ...), devront absolument s'adjoindre la collaboration de l'équipe enseignante.

### Qualité

Maintenant que les actions commencent à se développer, l'établissement devra veiller à collecter des retours systématiques sur ces actions, dans une optique d'amélioration continue (le « Check » du modèle *Plan-Do-Check-Act*) afin de piloter leur suivi de la façon la plus adéquate possible. La teneur de ces retours devra être communiquée aux différentes parties prenantes afin de susciter / maintenir leur implication dans le processus.

En particulier - et en lien direct avec les objectifs du plan stratégique institutionnel - les enquêtes menées auprès des diplômé·e·s devront être affinées afin de fournir à l'établissement les données nécessaires relatives à l'insertion / la promotion / la progression professionnelle de celles et ceux qu'il a formé·e·s.

### Plan d'action actualisé

Comme précisé ci-dessus, le comité des experts estime que ce plan de section méritait désormais d'être reformulé pour mieux s'articuler au plan stratégique institutionnel (qui n'existait pas encore au moment de sa rédaction).

Plus fondamentalement, lors de cette reformulation, il serait opportun de :

- vérifier l'adéquation entre l'épreuve intégrée, les diverses activités d'enseignement et les objectifs de formation formulés ;

- mieux mettre en relief les actions proposées (distinguer les micro-actions éventuellement importantes mais demandant peu d'investissement, d'actions plus complexes engageant peut-être plus de personnes pour plus de temps) et proposer des priorités (idéalement argumentées).

## Conclusion générale

Le comité des experts ne peut qu'encourager les autorités de l'établissement à poursuivre ce qui a été entamé, même tardivement : la discussion et la mise en œuvre du plan stratégique institutionnel, sa déclinaison par formation, la recherche d'indicateurs, la collecte des données nécessaires à l'analyse des résultats, le partage avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les étudiant·e·s et les diplômé·e·s, engageront l'établissement dans une démarche qualité plus robuste.

Il tient aussi à souligner la bonne pratique que constitue le partage d'expérience initié entre les différentes sections de l'institution.

## Droit de réponse de l'établissement

**IEPS**  
DOUR

Évaluation de suivi  
**Construction**

2017-2018

**Droit de réponse de l'établissement évalué**

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (1, 2 ou 3)	Paragraphe ciblé	Observation de fond

Nom, fonction et signature  
de l'autorité académique  
dont dépend l'entité

Nom et signature du  
coordonnateur ou de la coordonnatrice de  
l'évaluation de suivi

Dumont Julien  
Directeur f.f.

31/05/18